

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage :
18/02/2026

Publié le :
/02/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12/2026**

Objet : Secteur Rue du Tram- Création d'un espace public- Acquisition partie parcelles E1867 E1869 et E1872 à l'euro symbolique

L'an deux mil vingt-six le 25 février à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – BARRE Damien – LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène

Excusés : ROBIN Christelle

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : ROBIN Christelle à ANGE Josiane

Jean- Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

En annexe : plan de division cadastrale joint

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir à l'euro symbolique pour le titre de la Commune partie des parcelles cadastrées E3 1867, E3 1869 et E3 1872, pour une surface totale de 45 ca afin de constituer un espace public.

Ces parcelles sont situées sur l'espace foncier de Saint-Michel. Ce sont des parcelles situées en zone UC du PLU. L'acquisition de ces portions de parcelles, constituant un triangle permettra la création d'un espace communal cohérent jouxtant la rue du Tram.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil municipal,

Vu l'accord du propriétaire M. VALLARNAUD pour une cession à l'euro symbolique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de partie des parcelles E1867 E1869 et E1872 pour une superficie de 45 ca selon découpage cadastral joint, en vue de son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous les actes afférents à ce dossier,

PORTE les frais de géomètre et les frais notariés à la charge de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 26 février 2026

Le Maire

Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance

Jean-Marie WOZNIAK